

JOURNAL OFFICIEL DU SENEGAL

[Imprimer](#)

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Arrêté ministériel n° 23.269 en date du 30 décembre 2015

**Arrêté ministériel n° 23.269 en date du 30 décembre 2015
portant publication de la liste des Sites et Monuments
historiques classés**

Article premier. - Conformément aux dispositions de l'article 1er alinéa II de la loi n° 71-12 du 25 janvier 1971 fixant le régime des Monuments historiques ainsi que celui des fouilles et découvertes, les biens culturels ci-après sont inscrits sur la liste des monuments historiques :

REGION DE DAKAR**Départements de Dakar et de Pikine**

1. Île de Gorée
2. Cap Manuel, site préhistorique et géologique
3. Secteur nord de la Pointe des Almadies, site préhistorique et protohistorique
4. Les Mamelles, site géologique
5. Falaise de Toundeup Riya à Yoff, site géologique
6. Île des Madeleines, site préhistorique et réserve ornithologique
7. Île de Ngor
8. Lieux de culte des Layène (Mausolée, Mosquées à Yoff et Cambéréne, (Grotte à Ngor)
9. Assemblée nationale, Place Soweto
10. Musée d'Art africain, Place Soweto
11. Villa n° 1, Place Soweto
12. Villa n° 2, Place Soweto
13. Immeuble de l'Isle, Avenue Amadou Cissé Dia (ex. Brière de l'Isle)
14. Villa n° 3, Avenue Amadou Cissé Dia (ex. Brière de l'Isle) X Rue Maunory
15. Villa n° 12, Avenue Amadou Cissé Dia (ex. Brière de l'Isle)
16. Villa n° 14, Avenue Amadou Cissé Dia (ex. Brière de l'Isle) x Avenue du 18 Juin
17. Villa n° 21, Avenue Amadou Cissé Dia (ex. Brière de l'Isle)
18. Villa n° 22, Avenue Amadou Cissé Dia (ex. Brière de l'Isle)
19. Villa n° 24, Avenue Amadou Cissé Dia (ex. Brière de l'Isle)
20. Villa n° 25, Avenue Amadou Cissé Dia (ex. Brière de l'Isle)
21. Villa n° 26/28, Avenue Amadou Cissé Dia (ex. Brière de l'Isle)
22. Villa n° 27, Avenue Amadou Cissé Dia (ex. Brière de l'Isle)
23. Villa n° 30, Avenue Amadou Cissé Dia (ex. Brière de l'Isle)
24. Lycée Lamine Guèye, Avenue du 18 juin
25. Bâtiments de l'Etat-major général des Armées, Avenue des Jambaar
26. Villa n° 30, Avenue des Jambaar
27. Villa n° 32/34, Avenue des Jambaar
28. Immeuble n°36, Avenue des Jambaar
29. Villa n° 38, Avenue des Jambaar
30. Villa n° 40, Avenue des Jambaar
31. Villa n° 54, Avenue Franklin Roosevelt
32. Villa n° 55, Avenue Franklin Roosevelt
33. Bâtiment abritant la Médiature, Avenue Franklin Roosevelt
34. Bureau régional de Dakar de la Croix Rouge, 3, Avenue Franklin Roosevelt
35. Villa n° 10, Avenue Nelson Mandela
36. Villa n° 16, Avenue Nelson Mandela
37. Villa n° 18, Avenue Nelson Mandela
38. Villa n° 20, Avenue Nelson Mandela
39. Villa n° 33, Avenue Nelson Mandela
40. Villa n° 37/35, Avenue Nelson Mandela
41. Villa n° 39, Avenue Nelson Mandela
42. Villa n° 42, Avenue Nelson Mandela
43. Villa n° 43/41, Avenue Nelson Mandela
44. Villa n° 46/48, Avenue Nelson Mandela
45. Villa n° 45, Avenue Nelson Mandela

46. Villa n° 47/49, Avenue Nelson Mandela
47. Villa n° 50, Avenue Nelson Mandela
48. Villa n° 51, Avenue Nelson Mandela
49. Villa n° 52/54, Avenue Nelson Mandela
50. Villa n° 53/55, Avenue Nelson Mandela
51. Villa n° 56, Avenue Nelson Mandela x Avenue Carde
52. Villa n° 57, Avenue Nelson Mandela x Avenue Roosevelt
53. Villa n° 60/60 bis, Avenue Nelson Mandela
54. Villa n° 22, Rue Calmette
55. Villa n° 23, Avenue Carde
56. Villa n° 25, Avenue Carde
57. Villa n° 40/42, Avenue Carde
58. Ecole Nationale des Douanes, Avenue Carde x Rue René Ndiaye
59. Villa n° 61/63, Rue J. Bugnicourt (ex. Kléber)
60. Villa n° 65, J. Bugnicourt (ex. Kléber)
61. Bâtiment abritant C.E.M. Abbé Fridoil 59, J. Bugnicourt (ex. Kléber)
62. Palais de Justice, Cap Manuel
63. Bâtiment abritant la Maternité de l'Hôpital Aristide Le Dantec, Avenue Pasteur
64. Villa n° 4, Avenue Pasteur « La Perchardière »
65. Institut Pasteur, Avenue Pasteur
66. « Petit Palais », Corniche Est
67. Bâtiment abritant l'Ambassade de la Grande Bretagne, Rue du Docteur Guillet x Avenue Pasteur
68. Hôpital Principal de Dakar, Avenue Nelson Mandela x Avenue Léopold Sédar Senghor
69. Palais de la République et bâtiments annexes, Avenue Léopold Sédar Senghor
70. Primature, Avenue Léopold Sédar Senghor
71. Square Van Vollenhoven, Avenue Léopold Sédar Senghor
72. Ministère des Affaires Etrangères, Place de l'Indépendance
73. Bâtiment abritant la Gouvernance, Place de l'Indépendance, Rue Ramez Bourgi x Rue Le Dantec
74. Bâtiment abritant la Préfecture, Place de l'Indépendance, Rue Ramez Bourgi x Rue Le Dantec
75. Chambre de Commerce, Place de l'Indépendance
76. Maison des élus locaux, Place de l'Indépendance
77. Place de l'indépendance (ex. Place Protet)
78. Gare ferroviaire de Dakar (bâtiment principal)
79. Place du Tirailleur Sénégalais (Monument Demba et Dupont et Square du (Souvenir)
80. Cercle Mess des Officiers, Rue Joris
81. Ensemble logements et Direction de l'Océanographie ; Boulevard Djily Mbaye
82. Marché et Place Kermel, Rue Parent, Rue des Essarts, Rue Le Dantec, Rue Dagorne, Rue Caillé
83. Ecole Hôtelière Amala Sy, Avenue Albert Sarraut x Rue Braconnier
84. Bâtiment abritant Siège de ALLIANZ -Assurances, Avenue Fadiga x Rue de Thann
85. Ecole Berthe Maubert, Rue Béranger Ferraud x Avenue Albert Sarraut
86. Ecole Amadou Assane Ndoye 1 et II, Rue Amadou Assane Ndoye x Rues Béranger Ferraud, Carnot, Huart
87. Ecole Mame Yacine Diagne, Rue El Hadji Ismaëla Guèye x Rues Wagane Diouf et Saint Michel
88. Villa n° 13/15, Rue Wagane Diouf
89. Villa n° 16, Rue Wagane Diouf x Abdou Karim Bourgi
90. Villa n° 14, Rue Abdou Karim Bourgi x Saint Michel
91. Villa n° 30-32, Rue Wagane Diouf x Paul Holle
92. Villa n° 3, Rue Ngalandou Diouf
93. Hôtel de Ville de Dakar, Allée Robert Delmas
94. Bâtiment abritant les Etablissements Fougerolle, Avenue Félix Eboué x Rue des Brasseries
95. Bâtiment abritant ENDA- Tiers-Monde, Rue J. Bugnicourt x Rue Joseph Gomis
96. Maison des Avocats, Boulevard de la République
97. Villa n° 15, Avenue Emile Zola x Rue Joseph P. T. Gomis
98. Villa n° 158, Rue Joseph P. T. Gomis
99. Cathédrale du Souvenir Africain, Boulevard de la République
100. Immeuble abritant le Ministère de l'Economie et des Finances, Place Washington x Avenue Carde x Rue René Ndiaye et Boulevard de la République
101. Le Théâtre national Daniel Sorano, Boulevard de la République
102. Hôtel des Députés, Boulevard de la République
103. Musée de l'Armée, Boulevard de la République
104. Ministère de la Communication, Boulevard de la République x Avenue Jean Jaurès
105. Bâtiment abritant la Cour de Cassation, Boulevard Martin Luther King
106. Cimetière musulman, Corniche Ouest
107. Cimetière catholique de Bel Air
108. Ex - Camp Lat Dior et logements, Avenue André Peytavin
109. Marché Sandage, Avenue du Président Lamine Guèye x Rue Emile Badiane
110. Mosquée des Khadres, Avenue du Président Lamine Guèye x Rue Félix Faure
111. Bulding Maginot, Avenue du Président Lamine x Avenue Jules Ferry et Victor Hugo
112. Villa n° 165, Avenue du Président Lamine Guèye
113. Office National des Anciens Combattants, Avenue du Président Lamine Guèye x Rue Félix Faure
114. Hôtel Saint-Louis SUN, Rue Félix Faure x Avenue du Président Lamine Guèye
115. Grande Mosquée du Plateau, Rues Moussé Diop x Rues Carnot et Félix Faure
116. Temple Protestant, Rue Carnot

117. Centre Culturel Français, 89, Rue Joseph Gomis
118. Bâtiment du Service régional d'Hygiène, Avenue Blaise Diagne
119. Groupe Scolaire de Médina, Avenue Blaise Diagne
120. Maison de la Culture Douta Seck, Avenue Blaise Diagne
121. Institut d'Hygiène Social (Polyclinique), Avenue Blaise Diagne x Avenue El Hadji Malick Sy
122. Ensemble Grande Mosquée / Institut Islamique de Dakar, Allées Papa Guèye Fall x Avenue El Hadji Malick Sy
123. Ecole El Hadji Malick Sy, Avenue El Hadji Malick Sy x Allées Papa Guèye Fall
124. Place de la Nation et Monument de l'Indépendance (Obélisque), Allées du Centenaire prolongée
125. Pënc de Santhiaba, Rue 22 x Rue 17, Médina
126. Mosquée de Thieurigne, Rue 24-26 x 15-17, Médina
127. Hôpital Abass Ndao, Avenue Cheikh Anta Diop
128. Ancienne tour de contrôle de l'Aéropostale, quartier Mermoz
129. Hangars de l'Aéropostale, au Garage dépôt des bus « Dem Dik », Route de Ouakam
130. Stèle dédiée à Jean Mermoz, Avenue Cheikh Anta Diop x Route Pyrotechnique
131. Bâtiment abritant l'OCLALAV, Hann Maristes
132. Cimetière militaire de Thiaroye
133. Casino du Port, 19, Bd de la Libération X Avenue Abdoulaye Fadiga
134. Institut Fondamental d'Afrique Noire Cheikh Anta Diop (IFAN) Université Cheikh Anta Diop
135. Pavillon A, Campus universitaire, Université Cheikh Anta Diop
136. Immeuble abritant l'UNICEF, Rue Carnot x Rue Salva
137. Ambassade de France, services consulaires et dépendances, 1, rue El hadji Amadou Assane Ndoye
138. Mosquée de la divinité, Corniche Ouest, Ouakam
139. Site de la « Batterie de la Pointe »,
140. Monument de la Renaissance Africaine, site des Mamelles, Ouakam
141. Villa Senghor, Fann Résidence
142. Musée Boribana, Route de l'aéroport Léopold S. Senghor, Yoff

Département de Rufisque

1. Centre historique ou « Vieux Rufisque », compris entre le Canal Est, le Canal Ouest, la ligne de chemin de fer et le front de mer
2. Imprimerie nationale
3. Ex-Ecole Normale William Ponty de Sébikotane
4. Dunes ogoliennes de Kounoune, site néolithique
5. Le Lac rose

REGION DE DIOURBEL

Tous les tumulus suivant l'Inventaire des sites protohistoriques de la Sénégalie (annexe)

Département de Diourbel

1. Grande Mosquée de Diourbel
2. Préfecture
3. Gare Ferroviaire
4. Immeuble abritant la Poste
5. Champ de bataille de Boungoye
6. Champ de bataille de Ndiaby
7. Ecole Ibrahima Thioye, Diourbel-ville
8. Baobab dit « Gouye Sambaye Karang », Quartier Keur Yéli Manel Fall, Diourbel ville
9. Baobab dit « Gouye Woté », quartier Ndiodione, Diourbel
10. Résidence de Cheikh Ahmadou Bamba, Diourbel - ville
11. Champ de bataille de Sambé
12. Champ de bataille de Ngagnane, Centre administratif de Diourbel
13. Tombes sereer de Ndayane et vestiges associés
14. Mausolée Cheikh Anta DIOP à Thieytou

Département de Mbacké

1. Grande Mosquée de Touba
2. Aynou Rahmati, Puits de la Miséricorde, à Touba
3. Gouye Tékhé et Gouye Ziarra, à Touba
4. Négou Mame Diarra Bouso à Khourou Mbacké

5. Champ de tumulus de Thièkène, Sous-préfecture de Kael
6. Tumulus de Gninguène

Département de Bambey

1. Tumulus de Lambaye (sites des teignes)
2. Tène-Mbambey, champ de bataille à Mbambey Sérère
3. Gouye Ndeung, sur le site du champ de bataille de Sanghay, à Lambaye
4. Champ de bataille de Sanghay-Mbol
5. Champ de bataille de Ndiarème, près de Sindiane, arrondissement de Ngoye
6. Mausolée du Professeur Cheikh Anta Diop, à Thieytou, Communauté rurale de Dinguiraye
7. Tumulus de Pouniar, Arrondissement de Lambaye
8. Tumulus de Gallo Peye, Arrondissement de Ndangalma
9. Tumulus de Peul Lamassas, Arrondissement de Ndangalma

REGION DE FATICK

Tous les monuments mégalithiques et les tumulus suivant l'Inventaire des sites Protohistoriques de la Sénégambie (annexe)

Département de Fatick

1. Mbind Ngo Mindiss, site de libations et d'offrandes, situé sur le bras de mer, le Sine
2. Diobaye, lieu de cérémonies traditionnelles
3. Jab Ndeb, arbre sacré, situé à Ndiaye-Ndiaye
4. Bâtiment abritant la Mission Luthérienne
5. Bâtiment abritant la Préfecture
6. Bâtiment abritant le Tribunal
7. Maison Royale de Diakhao
8. Tombe du Bour Sine Coumba Ndoffène Fa Maak à Diakhao
9. Tombe de Meissa Waly Dione à Mbissel
10. Tombes des Guélwars à Diakhao
11. Tombes des Linguères à Diakhao Thioupane
12. Tombe de Laba Diène Ngom de Boof Mbalème
13. Lieu de culte de Thiaré Ndiagui
14. Baobab Kanger de Diakhao, lieu de libations des Rois du Sine
15. Mausolée de Maba Diakhou Bâ, à Mbel Fandane
16. Puits et Mosquée d'El Hadji Omar à Simal
17. Maison familiale Senghor à Djilor Djidiack
18. Tumulus de Yenguélé
19. Piquets levés de Niakhar liés à l'initiation
20. Piquets levés de Mboullis à l'initiation
21. Fasaw, fangool du pays Njaafaaj
22. Vestiges de la Maison du Bour Sine Salmon Faye, village de Khodjil-Ndiongolor
23. Piquets levés de Bikol
24. Gouye Guéwel à Toucar et à Senghor
25. Harwak, fangool de la famille maternelle Coofan, à Fayil
26. Site mythique de la pointe de Sangomar

Département de Foundiougne

1. Canons (2) installés le long du bras de mer, au nord de la ville de Foundiougne, à Ndakhonga
2. Ancien camp militaire devenu Lycée Diène Coumba Ndiaye
3. Bâtiment abritant la Préfecture
4. Mosquée de El Hadj Amadou Dème à Sokone
5. Site de Laga Ndong, à Ndong-Log, fangool du panthéon sereer
6. Pecc, lieu de culte des Guelwars du Saloum
7. Amas appelé Ndiamon-Badat, à 1,4 km à l'Est-Nord-Est de la mosquée de Dionewar (149 tumulus)
8. Amas appelé Apetch, situé à 1,2 km au Sud-Sud-Est de la mosquée de Dionewar (17 tumulus)
9. Amas appelé Fandanga, à 2 km au Sud-Est de la mosquée de Niodior
10. Amas appelé Ndiouta-Boumak, à 4,7 km au Sud-Est de la mosquée de Niodior (26 tumulus)
11. Amas appelé Ndafafé, immédiatement au Sud-Ouest de Falia (12 tumulus)
12. Deux amas voisins, appelés Tioupane-Boumak et Tioupane-Boundaw à 700 m à l'Est de Falia (168 et 54 tumulus)
13. Amas appelé Sandalé Déralé, à 1,2 km à l'Ouest de Diogane. (17 tumulus)
14. Amas appelé Mbar Fagnick, Situé à 7,5 km à l'Est du précédent (4 tumulus)
15. Amas situé sur le bolon Bakhalou (06 tumulus)
16. Amas situé sur la rive gauche du Djombos (77 tumulus)
17. Amas appelé Dioron-Boumak à 6 km de Toubakouta, sur la rive Ouest du Bandiala (125

tumulus)

18. Amas appelé Dioron-Boundaw à 1,5 km au Sud du précédent (12 tumulus)

19. Amas situé à 350 m au Sud-Ouest du précédent (14 tumulus)

20. Amas situé sur la rive Nord de la bifurcation du bolon du Bossinka (63 tumulus)

21. Amas appelé Bandiokouta, sur la rive droite du bras de la bifurcation du bolon du Bossinka (30 tumulus)

22. Amas situé sur la rive droite du bolon Oudiérin (72 tumulus)

23. Amas de Soukouta, situé en terre ferme à 1 km à l'Est du Bandiala (33 tumulus)

Département de Gossas

1. Mausolée de Serigne Khar Kane
2. Maison natale de Ndamal Gossas
3. Marigot de Danki, champ de bataille
4. Puits de Ndiéné
5. Bivouac de El Hadj Oumar Tall (Badakhoune)
6. Arbres fétiches de Gagnick Godjil
7. Gouye Ndiouly à Kahone, près de Kaolack
8. Ile de Kouyong Keïta, face à Kahone
9. Marigots Ngaby et Wagui (Badakhoune)

REGION DE KAOLACK

Tous les monuments mégalithiques et les tumulus suivant l'Inventaire des sites protohistoriques de la Sénégalie (annexe)

Département de Kaolack

1. Bâtiment abritant la Gouvernance de Kaolack
2. Grande Mosquée de Médina Baye
3. Ex-Palais de Justice de Kaolack
4. Mosquée Diabel Ka
5. Mosquée Kanène, Léona
6. Mosquée Serigne Samba Fall, Kasnaek
7. Tumulus de Ndalane, Arrondissement de Gandiaye

Département de Niore

1. Tata de Maba Diakhou Ba à Niore
2. Champ de bataille de Khourou Pathé Badiane
3. Mausolée de Marne Diarra Bousso à Prokhane
4. Puits de Mame Diarra Bousso
5. Tombe de Matar Kalla Dramé, à Ndimb Dramé
6. Site mégalithique de Sine Ngayène, (site du patrimoine mondial Unesco)
7. Site mégalithique de Mbolop Tobé, au village de Konomba
8. Mosquée de Kabakoto

REGION DE KAFFRINE

Département de Kaffrine

1. Site mégalithique de Keur Ali Ngane
2. Site mégalithique de Sorokogne
3. Site mégalithique de Keur Modi Toy
4. Site mégalithique de Pathé Tiangaye
5. Site mégalithique de Keur Ali Lobé
6. Site mégalithique de Kounou Mbayèn

Département de Birkilane

7. Site mégalithique de Wanar (site du patrimoine mondial Unesco)
8. Mausolée Borom Diamal, Serigne Abdoulaye Cissé
9. Tombe de Guedel Mbodji, 42ème Bour Saloum

REGION DE KEDOUGOU

Département de Kédougou

1. Paysage culturel Bédick : villages historiques, grottes et lieux sacrés
2. Paysage culturel de Dindéfelo : chutes d'eau, grottes et lieux sacrés
3. Ancienne escalverie de Itato

Département de Salémata

4. Paysage culturel Bassari : villages historiques, grottes et lieux sacrés
- Département de Saraya
5. La « Pierre sacrée de Kourou Gniengué-gniengué »
 6. Site sacré de la « Dame de Marougou » (Fongolemi)
 7. Rochers sacrés de Magnafé (Fongolemi)

REGION DE KOLDA

Tous les monuments mégalithiques suivant l'Inventaire des sites protohistoriques de la Sénégambie (annexe)

Département de Kolda

1. Préfecture de Kolda

Département de Médina Yoro FuIah

2. Tata de Moussa Molo Baldé à Ndorna,
3. Tombe de Coumba Oudé à Soulabaly,
4. Hamdallahi, site historique,
5. Site historique de Soulabaly, « le Cercle de décision »

Département de Vélingara

1. Village de Payoungou, site historique, arrondissement de Pakour
2. Site de « Ala la Kolong » ou le « Puits de Dieu » à Kandia au Sud de Vélingara

REGION DE LOUGA

Tous les tumulus suivant l'Inventaire des sites protohistoriques de la Sénégambie (annexe)

Département de Louga

1. Ancienne Caserne de l'Artillerie, commune de Louga
2. La Poste de Louga
3. La gare ferroviaire de Louga
4. Kadd Gui, site historique, face Gare ferroviaire
5. Site historique de « Toundou Diéwol »
6. Bâtiment abritant la Préfecture de Louga

Département de Linguère

1. Tata d'Alboury Ndiaye à Yang-Yang
2. Les Ruines du Poste militaire Faidherbe
3. la Résidence royale de Yang Yang
4. La Stèle représentant la mosquée du Tata à Yang Yang
5. La Stèle représentant le champ de bataille de Guillé à Mbeuleukhé

Département de Kébémér

1. Gare ferroviaire de Ndande
2. Puits de Kalom à Ndande
3. Tombe de Kocc Barma Fall à Ndiongué Fall, Sous-préfecture de Ndande
4. Champ de bataille de Dékheulé
5. Champ de bataille de Loro
6. Quai de Kébémér

REGION DE MATAM

Tous les Villages anciens suivant l'Inventaire des sites protohistoriques de la SÉNÉGAMBIE (annexe)

Département de Matam

1. Bâtiment abritant la Gouvernance de Matam
2. Bâtiment abritant l'Ecole 1 de Matam
3. La résidence de Diorbivol Matam
4. Le Village ancien de Sinthiou Bara
5. Le Village ancien de Ogo
6. La Mosquée de Kobilò

Département de Kanel

1. Le Mausolée de Cheikh Moussa Kamara à Ganguel
2. La Mosquée de Séno Palel
3. Le Mausolée de Abdel Kader Kane

REGION DE SAINT-LOUIS

Tous les tumulus et les Villages anciens suivant l'Inventaire des sites protohistoriques de la SÉNÉGAMBIE (annexe)

Département de Saint-Louis

1. Ile de Saint-Louis, (site du patrimoine mondial Unesco)
2. Pont Faidherbe
3. Ex- hydrobase et Stèle à l'effigie de Jean Mermoz
4. Cimetière des pêcheurs, Langue de Barbarie
5. Eglise et Grotte Notre-Dame de Lourdes - Quartier Sor Saint-Louis
6. Vestiges de la première briqueterie de l'Afrique - Ile de Bopp-ou- Thior à 2 km de Saint-Louis
7. Keur Cluny : Ancien orphelinat des Soeurs de Saint-Joseph de Cluny, Ndar Toute, Saint-Louis
8. Le Monument dédié aux anciens combattants - Place Pointe à Pitre - Guet-Ndar
9. Marmyale, Cimetière catholique, Quartier Sor - Saint-Louis
10. L'Ecole des Fils de Chef et des Interprètes, Ecole Khayar Mbengue, quartier Sor
11. La gare ferroviaire
12. Ancien Temple Protestant et Asile des esclaves, Pont de Khor Saint-Louis
13. Les Tumulus de Rao (Nguiguéla, Mboyu-Gar, Menguègne)
14. La Tour de Ndialakhar (arrondissement de Rao)
15. Les Ruines du Fort de Laybar, près de Saint-Louis
16. Le Village de Nder, site historique
17. Les ruines du Poste de la barre à Mouit
18. Le Marigot de Khant, site préhistorique
19. Parc National de Djoudj, (site du patrimoine mondial Unesco)

Département de Dagana

1. Le Fort de Dagana
2. L'Usine des eaux de Mbakhana
3. La Résidence de Richard Toll, dite Folie du Baron Roger

Département de Podor

1. Le Fort de Podor
2. Maison Foy à l'angle du quai à Podor
3. Les quais de Podor (quai et bâtiments)
4. La Mosquée de Alwar
5. Le Cimetière des Almamys à Mboumba
6. L'ancienne Mosquée de Mboumba
1. La Mosquée de Ouro Madiou et Mausolée
8. La Mosquée de Diama Alwaly
9. Le Village ancien de Walaldé
10. Le Village ancien de Siouré
11. Le Village ancien de Kaskas
10. La Mosquée de Guédé Ouro
11. Le Village ancien de Tioubalel

REGION DE SEDHIOU**Département de Sédhiou**

1. Fort Pinet-Laprade, ville de Sédhiou
2. Préfecture de Sédhiou
3. Grande mosquée de Sédhiou, quartier Doumassou
4. Grotte de Noumang-Badoughba, site de retraite d'Elhadji Omar
5. Ile du diable, site naturel et historique

Département de Bounkiling

6. Tata de Fodé Kaba Doumbouya à Sédhiou

Département de Goudomp

1. Mosquée de Karantaba, arrondissement de Tanaf
8. Mosquée de Baghère, arrondissement de Tanaf

REGION DE TAMBACOUNDA

Tous les monuments mégalithiques, les tumulus et les Villages anciens, suivant l'Inventaire des sites protohistoriques de la Sénégambie (annexe)

Département de Tambacounda

1. Gare ferroviaire et Hôtel de la Gare de Tambacounda
2. Bâtiment abritant la Préfecture de Tambacounda
3. Puits et vestiges historiques de Ndoungoussine
4. Site mégalithique de Thiékène Boussoura
5. Site mégalithique de Kodiam
6. Site mégalithique de Saré Diouldé
7. Site mégalithique de Saré Sékourou
8. Parc national de Niokolo Koba, (site du patrimoine mondial Unesco)

Département de Bakel

1. Pavillon René Caillé, ville de Bakel
2. Fort de Bakel, ville de Bakel
3. Tours militaires de Bakel, ville de Bakel
4. Cimetière des circoncis et la colline sacrée de Ngoundéiny Guidimpalé, ville de Bakel
5. Fort de Sénédebou, arrondissement de Kidira
6. Tombe de Malick Sy, premier Almamy du Bundu à Wouro Himadou

REGION DE THIES

Tous les tumulus suivant l'Inventaire des sites protohistoriques de la Sénégambie (annexe)

Département de Thiès

1. Gare ferroviaire et entrepôts
2. Place Ibrahima Sarr, Cité Ballabey
3. Le bâtiment de la Direction Générale de la SNCS
4. Le bâtiment des " 3 Horloges" de la SNCS
5. Fort de Thiès, Ex 10e, actuel Musée régional
6. Bâtiment principal abritant la Gouvernance
7. Bâtiment principal abritant la Chambre de Commerce
8. Cathédrale de Thiès et bâtiment de l'Évêché
9. Bâtiment abritant l'école Sainte Anne face à la Cathédrale
10. Poste de Thiès
11. Fort de Mbidièm, arrondissement de Pout
12. Carrières de Diack, site archéologique, arrondissement de Thiénaba
13. Carrières de Diakitè, site archéologique
14. Bureau de Poste de Pout
- 15 .. Puits de Darou Bayré (puits de Cheikh Ibra Fall)

Département de Tivaouane

1. Ilot de la Zawiya El Malick Sy (Ensemble comprenant mosquées, zawiya, résidences, daaras, ...)

2. La gare ferroviaire de Tivaouane
3. Bâtiment abritant la Préfecture (ancienne résidence du Commandant de Cercle du Kayor)
4. Village de Longhor, site historique et religieux
5. Villages de Sougère et de Nguiguiss, sites historiques, capitales secondaires des Damels du Kayor
6. Village de Mboul, site historique, capitale des Damels
7. Mausolée de Khaly Madiakhaté Kala à Keur Makala, arrondissement de Niakhène
8. Mosquée et Zawia de la famille Kounta de Ndiassane
9. Grande Mosquée de Pire
10. Mausolée de Khaly Amar Fall à Pire

Département de Mbour

1. Résidence de Popenguine et le Cap de Naze
2. Les tumulus de la forêt de Bandia
3. Eglise et Sanctuaire de Popenguine
4. Ile Fadiouth, Ile Cimetière et Greniers sur pilotis
5. Fort du Comptoir de Saly Portudal
6. Thiémassas, site préhistorique
7. Petit Séminaire de Ngazobil
8. Maison familiale Senghor à Joal
9. Eglise de Ndianda
10. Baobab sacré de Faa Jaal
11. Sangomar, lieu de culte Sereer, à Palmarin
12. Fangool et canon de Mbalamson
13. Tumulus sereer de Mbafaye, à Godaguène Fissel

REGION DE ZIGUINCHOR

Amas coquilliers de la Basse Casamance suivant l'Inventaire des sites protohistoriques de la Sénégalie (Annexe)

Département de Ziguinchor

1. Cathédrale Saint-Antoine de Padoue à Ziguinchor
2. Gouvernance de Ziguinchor
3. Bâtiment abritant le Conseil Régional de Ziguinchor
4. Bâtiment abritant le Palais de justice
5. Baobab "Front Bone" à Boutoupa Camaracounda, arrondissement de Niaguiss
6. Grande Mosquée de Santhiaba, Ziguinchor
7. Cimetière mixte (musulman et chrétien), Route du Sud, Ziguinchor
8. Fromager Dialang Bantang à Niéfoulène Ziguinchor, lieu de culte pour les femmes diolas et mandingues
9. Maisons à impluvium du royaume de Bandial

Département de Bignona

1. Mausolée Ahoune Sané, Koundioughor, arrondissement de Sindian
2. Fromager centenaire de Sindian, lieu de culte pour les rituels d'initiation
3. Site Bakolon Badji à Niankite, lieu de culte pour les cérémonies d'initiation (en mémoire de Bakolon)
4. Puits d'eau douce de Kafountine, arrondissement de Diouloulou
5. Baobab Palmier de Baligname

Département d'Oussouye

6. Karabane, centre historique, Arrondissement de Loudia
7. Bâtiment abritant la résidence du Préfet à Oussouye
8. Fromagers centenaires de Kagnout
9. Puits d'El Hadj Omar, à Elinkine, Arrondissement de Loudia
10. Maisons à étage de Mlomp

Art. 2. - Toute intervention (restauration, rénovation, destruction) sur un bien inscrit sur la liste des monuments historiques par le présent Arrêté est soumise à autorisation préalable du Ministère chargé de la Culture et du Patrimoine historique classé.

Art. 3. - Le suivi et la conservation des biens inscrits par le présent Arrêté incombent au Ministre chargé de la Culture et du Patrimoine historique classé lequel peut faire appel, pour l'exercice de cette mission, aux autorités municipales et locales concernées.

Art. 4. - Le présent Arrêté sera publié au Journal officiel de la République du Sénégal.

<http://www.jo.gouv.sn>